



Amande majorée pour Bruit excessif moteur

Par **nuttahindian**, le **17/11/2015** à **19:54**

bonsoir

mon compagnon a reçu un PV de 90 euros à la volée pour bruit excessif du régime moteur de son véhicule alors qu'il roulait à 50 km/h dans un rond point. il a voulu contester ce PV et s'est renseigné auprès du service des amendes. on lui a alors répondu de contester et de faire un courrier sans régler les 90 euros. aujourd'hui il reçoit une majoration et doit régler 285 euros - 20% = 225 euros (trop aimable!!) car il n'a pas payé en temps en heure !!! quel recours avons-nous pour ne pas régler cette amande ? merci de prendre le temps de nous lire et de nous répondre